
Commune de BERNAC-DESSUS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 5 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre et le cinq du mois de juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël CAZEDEBAT, Maire.

<u>Présents</u>: Mme BARRET Marie-Pierre, Jean Claude BELOT- ARNAUD, Mr Joseph BOUCHARA, Mme Rachel CARBALLEDA, Mr André CAUSSADE, Mr Joël CAZEDEBAT, Mme Maïté DANEHIL, Mme Anne-Marie DUBARRY, Mr Didier MORLAS.

Excusé: Mr Hervé CARMOUZE

Secrétaire de séance : André CAUSSADE

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 31 mai 2024

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2. Délibération portant sur l'attribution des concessions funéraires au cimetière du village Monsieur le maire demande au conseil municipal de prendre une délibération concernant l'attribution des concessions funéraires sur le cimetière du village.

✓ Pour le cimetière, les dimensions des caveaux sont les suivantes :

Nombre de places	Dimensions	Surface
1 place	L:240×1:100×h:100	$2,40 \text{ m}^2$
2 place superposées	L:240×1:100×h:150	$2,40 \text{ m}^2$
2 places élargies	L:245×1:150×h:110	3.7 m^2
3 places superposées	L:240×1:100×h:180	$2,40 \text{ m}^2$
4 places	L:245×1:150×h:150	3.7 m^2
6 places	L :245×1 :190×h :150	4,7 m ²
9 places	L :240×1 :190×h :200	4,7 m ²

Les durées des concessions peuvent être de trente, ou cinquante ans.

Le conseil municipal propose une surface de concession de 5 m2 pour une durée de cinquante ans.

Le tarif proposé est de 200 €

✓ Pour le columbarium, les durées des concessions peuvent être de trente, ou cinquante ans. Le conseil municipal se prononce pour une durée de concession de cinquante ans et un tarif de 200 €.

Le cas du cimetière de l'Arrêt sera abordé lors du prochain conseil municipal.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

3. Organisation du second tour des élections législatives

Planning du 7 juillet

	LE VILLAGE	
8h-10h30	Jo BOUCHARA	Maïté DANEHIL
10h30-13h	Jean Claude BELOT- ARNAUD	Rachel CARBALLEDA
13h-15h30	Joël CAZEDEBAT	André RIVAL
15h30-18h	Mr Didier MORLAS	Mme Anne-Marie DUBARRY

	L'ARRÊT	
8h-10h	Sandrine BOURLET	Hervé CARMOUZE
10h-12h	Michel BONNET	Régis CABANNES
12h-14h	Elodie ARBERET	Nicole CABANNES
14h-16h	Jean Yves CARMOUZE	Christophe ARBERET
16h-18h	Hervé CARMOUZE	Bernard CARMOUZE

4. Point sur les travaux :

- ✓ Rénovation de l'école : une réunion de travail a défini le planning suivant :
 - 8 et 9 déménagement par les employés communaux
 - Mercredi 10 juillet, intervention SARRAT : dépose radiateurs
 - 11-12 juillet : démontage plafond et sol :
 - 15-16 juillet : plâtrerie
 - 17-19 juillet : Peinture
 - 22-24 juillet: travaux Guichot faux plafond, plinthes, protection angles
 - 22-23 intervention BIC
 - 26 juillet : ragréage sol
 - 29 juillet : mise en service BIC
 - 30 juillet et 31 juillet: pose sol

Des étagères dont la liste a été donnée par monsieur GOUZE vont être achetées chez IKEA

- ✓ Les travaux du cheminement piétonnier doivent débuter la première quinzaine de juillet.
- ✓ des travaux doivent être réalisés sur l'assainissement de l'appartement de l'école

5. Point sur le SIVOS:

✓ Effectifs:

Prévision rentrée septembre 2024 :

- TPS: 6 dont 3 de janvier, 1 de février et 2 de mars;
- PS: 13 ou 14 ou 15
- MS: 12
- GS:9
- CP:6
- CE1:13
- CE2:8
- CM1:11
- CM2:12

Effectifs du RPI:

1. Répartition des élèves :

Classe de Madame Vignau: TPS: 4 ou 6 PS: 13 ou 14 ou 15 MS: 8 Total: 26

Classe de Madame Givernaud : MS : 5 GS : 9 CP : 6 Total : 20

Les plus âgés des MS iront dans la classe de Madame Givernaud.

Classe de Madame Cansot : CE1 : 13 CE2 : 8 Total : 21

Classe de Monsieur Gouze : CM1 : 11 CM2 : 12 Total : 23

Effectifs école de Bernac-Debat : 61 Effectifs école de Bernac-Dessus : 23

Effectifs du RPI: 84 élèves en septembre

On peut remarquer que les effectifs des enfants de BERNAC DESSUS scolarisés en primaire baissent de manière sensible.

✓ Mise en place du dispositif gouvernemental de repas à 1 €.
Ce dispositif impose de mettre en place trois tranches basées sur le quotient familial:

- Entre 0 et 350 : coût du repas à 0,80 €

- Entre 351 et 1000 : repas à 1 €

- Supérieur à 1000 : repas à 4 €

Ce dispositif impose un prix maximal du repas à 4 €, alors que le coût réel est de 5,60 €. La différence sera en partie compensée par le coût de la garderie.

✓ Mise en place du Portail Famille : le SIVOS propose de mettre en place un logiciel de gestion qui permettra aux parents d'inscrire leurs enfants à la cantine en ligne

6. Organisation de la fête locale :

La commission animation s'est réunie le 19 juin dernier en présence d'Angélique SIDOU et de Mathias LASSERRE, membres du comité des fêtes.

- ♣ Vendredi soir : repas du village animé par le groupe « Les Bourlingueurs » Le menu n'est pas arrêté mais l'idée Haricots tarbais-côtelettes qui avait été envisagée par les membres de la commission animation n'est pas retenue.
- ♣ Samedi matin : le Cyclo Roue Libre organisera comme l'an passé une randonnée vélo, la traditionnelle marche sera organisée par le conseil municipal et enfin un concours de pêche est proposé aux enfants jusqu'à 11 ans. Le concours devrait se dérouler sur le canal place de la Tuilerie. La DDT et la fédération de pêche seront consultées prochainement.
 - Un casse croute sera proposé à tous les participants dont le coût de l'inscription devrait être de 5 €.
- ♣ Samedi après midi, concours de pétanque et Angélique Sidou se propose de contacter une centre équestre pour des ballades équestre pour les enfants.
- ♣ Samedi soir : soirée tapas, animation (à voir) suivi du bal animé par EXPERIENCE
- 4 Dimanche midi : apéritif offert par le Conseil municipal et départ de la sérénade
- Dimanche soir : à partir de 18h30, bal musette animé par « Les Bourlingueurs »

7. Questions diverses:

- ✓ Cession réservoir de l'Arrêt à la commune Le réservoir n'a plus d'intérêt dans la distribution d'eau potable et sert exclusivement à la défense incendie. En conséquence, la CATLP propose de céder à la commune de BERNAC DESSUS pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée C 289 d'une superficie de 124 m².
 - L'entretien de ce bâtiment sera maintenant à la charge de la commune.
- ✓ Didier MORLAS souligne le problème de la gestion de l'eau des ruisseaux bordant la route de Vielle Adour. Yan BERTRAND du syndicat Adour Amont sera contacté sur ce sujet.

Toutes les questions prévues à ce jour ayant été examinées, les membres du Conseil municipal lèvent la séance à 20 heures.

La secrétaire

André CAUSSADE

Joël CAZEDEBAT